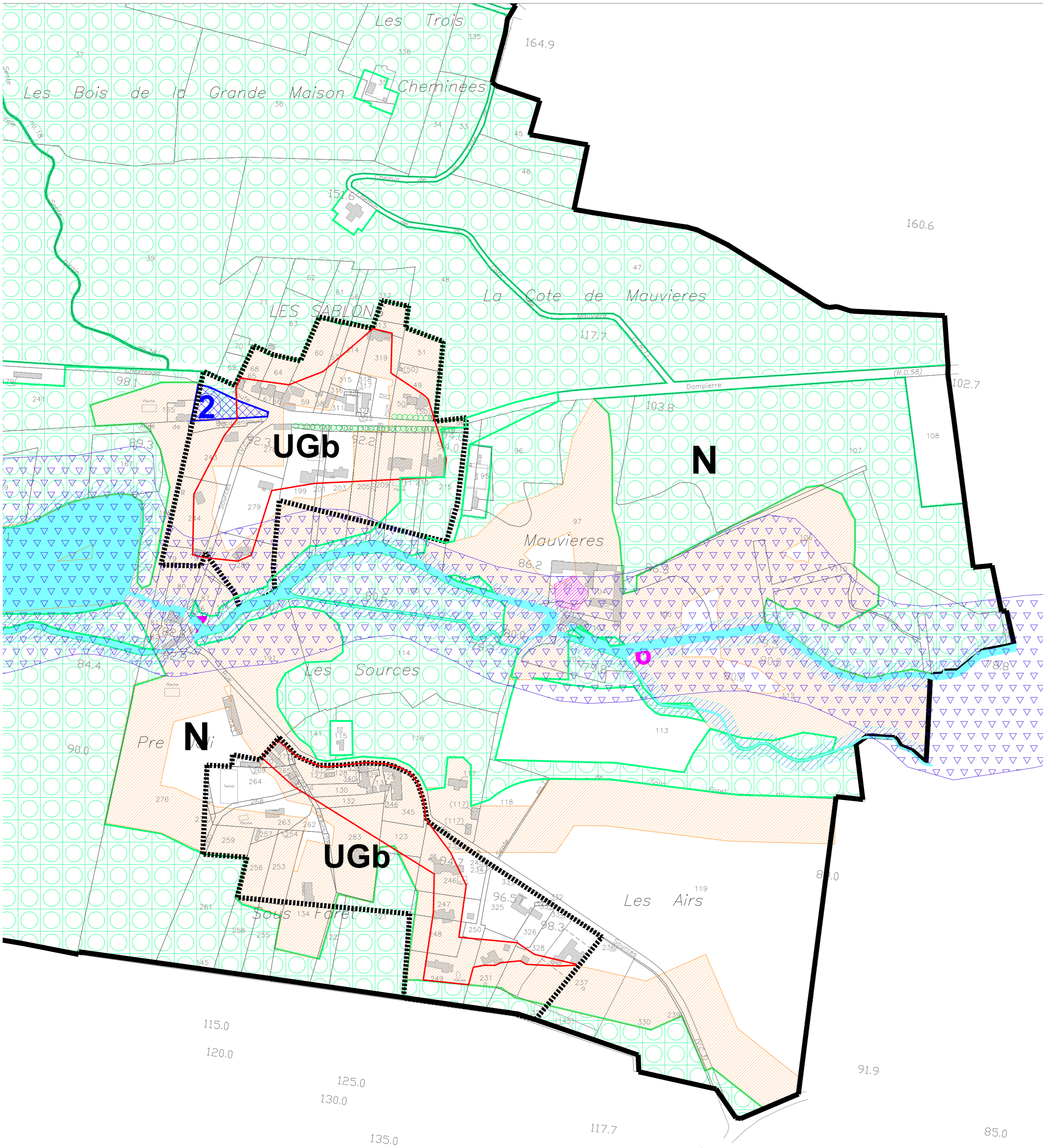


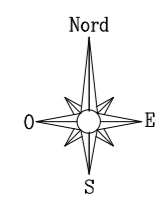
Plan Local d'Urbanisme
MODIFICATION N°2

5.2. Sources et Sablons, Echelle 1/3000



LEGENDE

- Limite de zone (considérer l'axe du trait comme limite de zone)
 - Espaces Boisés Classés (EBC)
 - Bâtiment inscrit aux monuments historiques
 - Zone non aedificandi de 10m à partir des abords du ru
 - Emplacements réservés (ER)
 - Périmètre d'isolement acoustique lié au classement des infrastructures de transports terrestres en application des arrêtés ministériels du 9 janvier 1995 et du 30 mai 1996
 - Bande de protection du massif forestier de plus de 100 hectares
 - Limite du secteur Urbain Constitué
 - Changement de destination autorisée (article A2 du Règlement)
 - Zone d'aléa inondation R111-3 (valant PPRI)
 - Zone constructible
- ELEMENTS PROTEGES AU TITRE DE L'ARTICLE L 123-1-5-7ème DU CODE DE L'URBANISME**
- Bâtiments remarquables classés
 - Haies à conserver
 - Arbres à conserver
 - Espaces Verts Protégés (EVP)
 - Murs à conserver
 - Mares à protéger



Mise à disposition du public
Septembre 2019

Emplacements Réservés (ER)

- 1 Travaux d'agrandissement du cimetière
- 2 Aménagement d'un espace public et d'un parking

Éléments bâtis remarquables à conserver et protéger
au titre de l'article L. 123-1-5-7ème du Code de l'Urbanisme

- 1 Cimetière et Eglise
- 2 Oratoire du Mesnil-Sevin
- 3 Sanctuaire Gallo-romain
- 4 Mairie - Ecole
- 5 Villa Ducret (9 rue de la Mairie)
- 6 Les Moulins
- 7 Le Moulin des Roches
- 8 Le Moulin de Châtillon
- 9 Lavoir de la Source aux fées
- 10 Ferme du Mesnil-Sevin (Rue du Bel Air)(2 bâtiments)
- 11 Ferme rue des Grands près (3 bâtiments)
- 12 Ferme de la Grande Maison (3 bâtiments)
- 14 Château de Becquencourt